



LA VAE POUR LES DIPLÔMES DE L'UNIVERSITÉ PAUL VERLAINE - METZ

DIPLÔMES POSSIBLES PAR VAE

La liste complète des diplômes de l'Université peut être consultée sur www.univ-metz.fr

ÉTAPES – DÉMARCHE À SUIVRE

Accueil :

Nous vous accueillons et vous informons au service Commun d'Education Permanente de l'université de Metz. Coordonnées ci-dessous.

Recevabilité administrative – Pré dossier :

Vous renseignez un pré dossier sur le site www.lureva.org : lien vers «Vous êtes candidat à une VAE en Lorraine» puis cliquez sur «je dépose mon pré-dossier en Lorraine».

Pour plus d'information : lien vers « Le guide du candidat ».

Votre dossier doit être complet : justificatif des trois années d'expérience (certificats de travail, attestations, etc....)

Recevabilité pédagogique – Dossier et/ou entretien :

Vous êtes reçu en entretien par le conseiller VAE de la composante, le responsable de la filière et la coordonnatrice VAE, à l'issue duquel votre demande est acceptée ou déconseillée (dans ce cas une réorientation vous est proposée).

Inscription au diplôme :

Vous vous inscrivez à l'université et vous acquittez les frais universitaires. Vous signez une convention qui fixe les modalités de l'accompagnement et de sa prise en charge financière.

Accompagnement – Constitution du dossier VAE :

Un accompagnateur vous guide dans la rédaction de votre mémoire et vous prépare à l'entretien avec le jury.

Jury de validation / Attribution totale / Attribution partielle et prescriptions :

Vous soutenez votre dossier VAE devant un jury constitué de : 3 enseignants du diplôme, 1 professionnel, le directeur de composante ou son représentant, le vice président ou son représentant. Vous présentez votre parcours, vous échangez avec les membres du jury sur le contenu de votre dossier. Le jury délibère. En cas de validation partielle, il vous indique ses préconisations pour l'obtention du diplôme en totalité.

TARIFS

- Frais de dossier : 25 € de dépôt de pré-dossier.

- Frais d'accompagnement : 900 € (tarif unique).

- NB : frais d'inscription à l'université : environ 150 €

Des prises en charge totales ou partielles sont possibles en fonction des publics (congé VAE, plan de formation, Conseil Régional, ...). Cf. fiche «[Prise en charge financière de la VAE](#)».

CONTACTS

Université Paul VERLAINE - Metz

SCFC – Service Commun de Formation Continue

Bibliothèque universitaire – 5 rue Marconi – 57070 METZ Technopôle

Tél. 03 87 31 51 92 – vae.info@univ-metz.fr ou vae.conseil@univ-metz.fr

Site : www.lureva.org (site des universités lorraines pour la VAE)